

FICHE TECHNIQUE

Le présent marché porte sur le gardiennage des bâtiments communaux toutes les nuits de la semaine y compris les jours fériés dans la tranche horaire de 21h à 5h.

Lieux à inspecter :

- Les bâtiments communaux suivant la liste ci-après :
 - Rue du général de Gaulle :
 - Mairie
 - Salle annexe
 - Ancien centre de secours
 - Salle la Briécoise
 - Salle polyvalente – 51 Rue du Général de Gaulle
 - Rue de la Boissière et rue de la Grandière
 - Salle omnisports
 - Complexe sportif (rue de la Grandière)
 - Groupe scolaire primaire
 - Ecole maternelle+algéco
 - Centre culturel Arthémuse
 - Stade (tribunes)
 - Ty Eugene
 - Chambre funéraire
 - Place de Ruthin
 - Ecole de musique
 - ZI des Pays Bas
 - Atelier communal

La périodicité des interventions et les contrôles à effectuer :

- Un minimum de trois rondes seront à effectuer pendant cette tranche horaire;
- L'agent de sécurité devra contrôler tous les accès des locaux, portes, fenêtres et vérifier que ceux-ci soient bien fermés. Il devra informer la collectivité de toute anomalie décelée lors des visites par le biais d'une fiche d'intervention ou par tout autre moyen à sa convenance.

Le prestataire se doit de mettre à disposition de la collectivité du personnel qualifié avec un suivi de formation sur le site et de fournir toute habilitation demandée par la collectivité.